

SAC-221104

CRÉATION DU CONCEPT DE MICROPROGRAMME À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**R : 03-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement 2.15, soit la définition d'un microprogramme au 1^{er} cycle, et la création des règlements 21.10.1 et 21.10.2, soit la définition d'un microprogramme aux études supérieures et les modalités d'admission. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 2.15, soit la définition d'un microprogramme au 1^{er} cycle, et la création des règlements 21.10.1 et 21.10.2, soit la définition d'un microprogramme aux études supérieures et les modalités d'admission. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Reçu au
Secrétariat général
le 24 mai 2022

Registrariat
Le 24 mai 2022
Université de Moncton

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Moncton, le 24 mai 2022

Par courriel

Monsieur Gilles Roy, président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Création du concept de microprogramme

Monsieur,

La Formation continue a soumis un projet de création de concept de microprogramme au premier cycle et aux cycles supérieurs afin de faciliter le maintien ou l'intégration des travailleuses et travailleurs au marché du travail. La création de ce projet nécessite une modification aux statuts et règlements universitaires afin d'y inclure la notion de microprogramme. Les documents à l'appui se trouvent en pièce jointe.

Ce projet de concept de microprogramme et la modification aux statuts et règlements ont été soumis à un processus de consultation à la RVD du 11 avril 2022 et ont reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Elizabeth Dawes, Ph. D.
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

ED/ds

c. c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137

elizabeth.dawes@umoncton.ca
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Formation continue

Le 7 avril 2022

Madame Elizabeth Dawes
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement
et aux affaires professorales
Université de Moncton

Objet : Création du concept de microprogramme à l'Université de Moncton

Madame,

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Canada et le contexte de la pandémie de COVID-19 poussent les travailleuses et travailleurs à mettre à jour leurs compétences ou à développer de nouvelles compétences pour intégrer le marché du travail ou pour s'y maintenir. Qu'elles ou ils aient besoin de se perfectionner dans un domaine en émergence ou de se former pour changer de secteur d'activité, elles et ils recherchent des parcours de formation universitaire de plus courte durée. Les programmes qu'elles et ils souhaitent suivre sont des programmes d'études sur des domaines précis qui peuvent se cumuler pour offrir une voie vers un diplôme universitaire. C'est pourquoi la Formation continue de l'Université de Moncton, tout comme les formations continues des universités canadiennes, propose de créer le concept de microprogramme au premier cycle et aux cycles supérieurs.

Le concept de microprogramme a été apporté auprès du Conseil académique de la Formation continue lors des réunions suivantes :

Réunion du 6 mai 2021 : Présentation et échange sur le contexte actuel et le concept de microprogramme.

Réunion du 10 novembre 2021 : Présentation des propositions de modifications des statuts et règlements et proposition des modifications aux règlements universitaires.

Vous trouverez ci-joint les deux propositions citées ci-dessus.

.../2

Je vous prie d'apporter la création du concept de microprogramme à la réunion des vice-doyennes et vice-doyens pour consultation et recommandation pour ensuite permettre l'avancement dans le processus de modification des règlements universitaires et des statuts et règlements concernés.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Dany Benoit
Directeur général de la Formation continue

- c. c. M. Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Mad. Pierrette Fortin, vice-rectrice par intérim du campus d'Edmundston et doyenne des études
M. Yves Bourgeois, doyen des études du campus de Shippagan
Mad. Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes
Mad. Stéfanie Wheaton, registraire



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 20 mai 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modifications à l'article 40 des Statuts et Règlements de l'Université de Moncton et à l'article 21.10 des Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles

Monsieur le Président,

L'Université de Moncton souhaite créer des programmes qui ne mène pas à un grade afin de répondre à des besoins précis de formation. En ce sens, il faut officialiser la création du Microprogramme. À sa réunion du 20 mai 2022, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les deux modifications suivantes :

R-15-CFESR-220520

Que le Conseil de la FESR recommande la modification mineure à l'article 40 des Statuts et Règlements de l'Université de Moncton.

R-16-CFESR-220520

Que le Conseil de la FESR recommande l'ajout de l'article 21.10 des Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la définition d'un microprogramme.

À noter que dans les pièces-jointes, vous avez également la modification pertinente pour le premier cycle, mais le Conseil de la FESR ne s'est pas prononcé sur celle-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,

Benoit Doyon-Gosselin
p. j.

Projet de modification des règlements universitaires

1^{ER} cycle

Avant modification	Après modification
2.14 Programmes coopératifs 2.14.1 Définition 2.14.2 Encadrement 2.14.3 Mention au diplôme 2.14.4 Dispositions relativement aux stages	2.14 Programmes coopératifs 2.14.1 Définition 2.14.2 Encadrement 2.14.3 Mention au diplôme 2.14.4 Dispositions relativement aux stages 2.15 Microprogramme 2.15.1. Définition Le microprogramme est un programme de 9 à 15 crédits. Une attestation de réussite est émise par la Formation continue une fois le microprogramme complété.

Deuxième et troisième cycle

Avant modification	Après modification
21.9 Programmes coopératifs 21.9.1 Définition 21.9.2 Encadrement 21.9.3 Mention au diplôme 21.9.4 Dispositions relativement aux stages	21.9 Programmes coopératifs 21.9.1 Définition 21.9.2 Encadrement 21.9.3 Mention au diplôme 21.9.4 Dispositions relativement aux stages 21.10. Microprogramme 21.10.1 Définition Le microprogramme de 2 ^e cycle et de 3 ^e cycle est un programme de 6 à 12 crédits. Une attestation de réussite est émise par la Formation continue une fois le programme complété. 21.10.2 Modalité d’admission La demande d’admission est envoyée à la Formation continue et est étudiée par la Faculté des études supérieures et de la recherche pour approbation.

CPR 1 E_PROJET DE CRÉATION DE MICROPROGRAMMES

Reçu au
Bureau du VRER
le 12 avril 2022

RENSEIGNEMENTS REQUIS

1. Identification du programme

1.1. Faculté(s).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.2. UARD(s), **s'il y a lieu.**

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.3. École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.4. Lieux où sera offert le programme.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.5. Nom du programme.

[Cliquez ici pour saisir le texte](#)

1.6. Attestation accordée (écrire le nom figurant sur l'attestation).

[Cliquez ici pour saisir le texte](#)

1.7. Type de programme (p. ex. Microprogramme de 1er cycle, microprogramme de 2e cycle).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.8. Session et année des premières inscriptions au nouveau programme

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

1.9. Dates de l'approbation par le comité de programmes (**à remplir par le VRAEAP**).

[Choisissez une date](#)

2. Description du programme

2.1. Décrivez les **buts du programme** (p. ex. « Ce programme vise... ») (**synthèse en 75 mots ou moins**).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

2.2. Décrivez la **clientèle cible** du programme.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

2.3. Fournissez **ou annexe** une preuve de la **demande étudiante** ou une justification de la création du microprogramme (p. ex. résultats d'un sondage, projets pilotes, nombre d'inscriptions aux cours et programmes connexes, lettre d'appui d'employeurs ou d'association professionnelle).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

2.4. **Annexez la feuille de route** du programme.

2.5. Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, **annexez** la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

2.6. Précisez les **conditions d'admission** propres au programme.

Condition « A » ☐; condition « B » ☐; condition « C » ☐; condition « D » ☐.

S'il y a lieu, décrivez les **conditions particulières d'admission**.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

2.7. Décrivez les **modes de prestation** du programme (p. ex. enseignement traditionnel en salle de classe, enseignement à l'aide de technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance [précisez], apprentissage par l'expérience et laboratoires).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

3. Relation avec les autres programmes et établissements

3.1. Programmes existants

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

3.2. Comparaison avec d'autres programmes offerts ailleurs (S'il y a lieu, ajoutez une annexe)

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

3.3. Collaboration avec d'autres établissements, s'il y a lieu

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

4. Résultats d'apprentissage

4.1. Décrivez les stratégies d'apprentissage (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (synthèse en 100 mots ou moins).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

4.2. S'il y a lieu, décrivez toutes les exigences de l'industrie (ordre ou association professionnelle) à l'obtention d'une attestation de réussite pour ce programme.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

4.3. Précisez les débouchés prévus pour les titulaires de l'attestation de réussite ainsi que les possibilités de poursuite des études.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- ☐ Liste complète des annexes au projet de programme.
- ☐ CPR11 Feuille de route du programme.
- ☐ CPR09 OU CPR10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire.